

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE

L'ALLIER

COMMUNE DE

BELLERIVE - SUR - ALLIER

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR L'ARRET DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (P.L.U) DE LA
COMMUNE DE BELLERIVE SUR ALLIER

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BELLERIVE - SUR - ALLIER
(REVISION)

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2018.12 en date du 21 février 2018 de
 M. le Maire de : Président de la Communauté d'Agglomération Vichy
 M. le Préfet de : Communauté

Président de la commission d'enquête - Commissaire enquêteur :

M onsieur Daniel BLANCHARD qualité de Commissaire enquêteur

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 26 mars 2018 au 27 avril 2018 inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Belleuve d'ALLIER: 12 Rue Adrien Cuvy - Esplanade François
MITERRAND

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant rente deux feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Communauté d'Agglomération Vichy
Communauté

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 26 mars 2018 de 8h30 à 11h30 et de _____ à _____

les jeudi 5 avril 2018 de 14h00 à 17h00 et de _____ à _____

les Vendredi 20 avril 2018 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____

les Vendredi 27 avril 2018 de 14h00 à 17h00 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 26 mars 2018 de 8 heures 30 à 11 heures 30

Observations de M^(l)

Commissaire de M^(l) H. AFFIDI annulé avec cadence
le 26/03/2018 à 11h - ~~MAFFIDI~~
35 ch du Colombier Belleo-de

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes propriétaires à Bellerive-sur-Allier d'un terrain d'une superficie de 8 hectares environ., référencé ZA 33 et ZA 36., que nous avons hérité de notre parente Mme MAMELET en 1993. Depuis cette époque, nous espérons pouvoir mener à bien le projet d'aménagement qu'elle avait souhaité, avec son mari, et pour lequel ils avaient fait établir un plan d'aménagement général, en date du 25 Mars 1971 par Mr. Caillat, géomètre.

Dans le cadre de l'étude concernant l'établissement d'un nouveau PLU pour notre commune, il y a cinq ans, l'existence de ce plan d'aménagement, que nous avons pourtant porté à la connaissance de la municipalité d'alors, n'avait pas été prise en compte dans les conclusions définitives de l'enquête. Nous vous demandons donc, pour la présente étude, de ne pas occulter son existence.

Par ailleurs, nous avons constaté que d'autres espaces de la commune de Bellerive-sur-Allier étaient devenus constructibles, ou étaient susceptibles de le devenir, alors même que notre terrain, qui était situé en zone AuB (à urbaniser), était dans le même temps en voie d'être déclassé par ces projets de PLU sans que nous en comprenions objectivement la raison.

Notre terrain est situé dans le cœur urbain de Bellerive, sur une colline à pente douce jouxtant les maisons du chemin du colombier et descendant jusque sur la route départementale 276, le long de laquelle se trouvent également des habitations, et pour lequel existe depuis des décennies un plan d'aménagement global. Ce terrain a vocation à être urbanisé.

Nous n'avons donc pas à subir un déclassement de notre terrain en zone naturelle, ni en zone agricole, fondé sur la seule raison qu'il y aurait un déficit de surfaces naturelles ou dédiées aux activités agricoles dans notre commune; en effet, nous ne sommes pas responsables du fait que d'autres terrains, précédemment situés en zones naturelles ou agricoles, soient devenus constructibles depuis et ne puissent plus servir à l'agriculture. Pour notre part, notre terrain est resté en l'état (AuB), dans l'attente d'une évolution favorable du marché immobilier, fortement dégradé depuis la crise de 2007. Et si nous en prêtons l'accès ponctuel à un agriculteur, ce n'est que par un souci de solidarité avec les habitants de notre commune. Cependant, il ne faudrait pas que cette situation nous pénalise à terme, par un déclassement de notre terrain qui nous empêcherait de mener à bien le projet d'aménagement susmentionné.

Nous vous remercions par avance pour toute l'attention que vous porterez à notre situation.

M. et Mme Michel et Marie-Hélène AFFIDI
35 chemin du colombier 03 700 Bellerive-sur-Allier



le 26/03/2018

le 26 Mars 2018 à 16 heures.
Couvert de cinq pages. déposé sur le registre du P.L.U.
Christian DUFOUR 5, rue Paul Devaux 03200 VICHY.

1/5

Christian DUFOUR
5, rue Paul Devaux
03200 VICHY

M. Daniel BLANCHARD
Enquêteur public
Hotel de Ville
03700 BELLERIVE / ALLIER

Lettre déposée le 26 mars 2018 en mairie de Bellerive-surAllier à l'attention de M. Daniel Blanchard enquêteur public du P.L.U.

Monsieur L'enquêteur,

Ce P.L.U. ainsi que les déclarations publiques destinées à rassurer la population de l'agglomération apportent de ma part les réflexions suivantes.

Pourtant peu habitué aux manifestations en tous genres je ne peux rester silencieux devant la catastrophe qui se profile à l'horizon. C'est à titre personnel que je vous écris à vous l'enquêteur public en charge de l'examen de ce P.L.U.

Je tiens à vous exprimer mon étonnement et ma colère à la lecture du vote le 17 novembre 2017 du projet de P.L.U. de Bellerive-sur-Allier sans aucune restriction concernant la zone « Montpertuis-Palazol.

Voici comment un Vichyssois paisible, amoureux de sa ville et renouvelant depuis des années sa confiance aux élus rentre dans le militantisme comme plus de 5 688 habitants de l'agglomération signataires de la pétition d'opposition à toutes industries polluantes.

Il y a 2 ans je lis un article sur la dépollution et la réindustrialisation du site de Montpertuis-Palazol et j'apprends par là même l'existence d'un groupe de riverains inquiets sur la tournure de ce projet.

Je me suis rendu à la première manifestation devant la mairie de Bellerive pour écouter leurs inquiétudes, il est question de la plus grande raffinerie d'éthanol 2G en France (160 000 tonnes /an) à 1 km d'une ville tournée vers le thermalisme, la santé, les congrès et les manifestations sportives !!!! Qui plus est sur un site sous les vents dominants nord-ouest !!!

J'ai cru tout d'abord à une blague. Il est impossible que des élus soient assez bêtes ou si peu regardants pour laisser implanter une plate-forme de chimie lourde dans une ville thermale.

J'ai en mémoire l'histoire de la ville de Commentry qui depuis 50 ans s'est tournée résolument vers la chimie. L'Eldorado promis aux commentriens est en fait une très mauvaise orientation. Depuis, la ville de Commentry a perdu 45% de sa population (environs compris) et détient de plus le record de mortalité de tout le département de l'Allier.

L'Agglomération Vichyssoise envisagerait-elle de battre ce record ?

Au côté des sympathisants de l'Association j'ai participé aux investigations et enquêtes dont voici un résumé .

Au premier coup de canif, nos élus ont dit « *Il n'y pas de projet éthanol* »

Malheureusement nous avons le film de Joseph Gaillard (Vice-président de V.V.A. chargé du développement économique de l'agglomération) qui vante le 27 avril 2016 à la tribune de Clermont Communauté le potentiel du terrain de Montpertuis-Palazol pour créer une plateforme de chimie avec une possibilité d'extension de plus 450 ha. (Des futures terres agricoles ou naturelles boisées sacrifiées lors d'une future révision...)

Le projet éthanol 2G existe bien.

La raffinerie 2G de Vichy c'est 420 tonnes d'éthanol/ jour

Pour cela il faut 900 tonnes de bois à faire bouillir avec de l'acide à 250°

(Chiffres communiqués par M. Hervé Mousty Ingénieur Michelin chargé du projet Bio Butterfly. Le pneu « VERT » éthanol et butadiène)

1 680 M3 d'eau polluée par jour pour produire les 420 tonnes d'éthanol/jour.

4,600 tonnes de composés organiques volatils hautement cancérigènes éparpillés sur l'agglomération (*).

(* Étude officielle réalisée en 2012 sur les raffineries 2G par Dona Lee Jones chercheuse à l'agence de protection environnementale des États-Unis)

900 tonnes de bois/jour si l'on exclue les grumes et les grosses branches destinés au bâtiment et au chauffage, il ne reste que le petit bois c'est-à-dire la déforestation... **de deux stades / jour.**

Comprenez vous l'enjeu d'une zone 2AU ouverte à toutes les convoitises même les plus folles?

Comprenez vous mon (notre) inquiétude de voir Joseph Gaillard missionné par Vichy Communauté pour tirer par la manche les industriels et investisseurs comme ENGIE, MICHELIN, LIMAGRAIN, les filières du BOIS d'Auvergne et autres lobbys biens heureux de trouver des gogos pour installer à Vichy les saloperies indésirables sur le sol Clermontois.

Le projet existe donc bien en silence dans le dos des habitants de l'agglomération.

Mais examinons quelle était la position du Président de l'agglomération M.Claude Malhuret sénateur maire de Vichy et président de Vichy Val d'Allier?

Dans le hors-série de V.V.A. Mag d'automne 2015 « *Vichy Val d'Allier à l'horizon 2025* » préfacé par M.Claude Malhuret

Pages 14 et 15

En parlant du site de Montpertuis-Palazol, je cite :

« *Sa dépollution en 2015 permettra de reconvertir le site en un parc d'activités industrielles d'envergure **métropolitaine** (Clin d'œil aux Clermontois) dont le thème envisagé est celui de la « Chimie verte » avec le projet d'implantation d'une unité de **production d'éthanol**, à partir des déchets de la filière bois »*

M. Claude Malhuret appelle de ses vœux l'arrivée de la plus grande raffinerie d'éthanol sur l'agglomération Vichyssoise!!! Dans le même document sont mentionnés à nouveau les partenaires du projet ; La Maison de la forêt et du bois d'Auvergne, L'INRA, Limagrain, et bien sûr Michelin...

Partout en France comme dans le monde, les raffineries d'éthanol 2G à partir de la filière bois sont sources de nuisances, de destructions et de conflits entre les habitants et les industriels. Je m'étonne qu'aucun élu n'ait pris connaissance des dossiers de contentieux en cours contre ce genre d'industries.

Les élus qui siègent dans les mairies et dans les réunions communautaires sont-ils des plantes vertes décoratives à qui l'on glisse le bulletin de vote dans la main ?

Avec ce P.L.U. dans l'état, les maires n'auront plus aucun pouvoir pour protéger leurs territoires contre les nuisances engendrées. Les exemples sont très nombreux et les lobbys gagnent toujours.

Il existe même une nouvelle formule « **Le permis de construire signé par le préfet** » comme ce fut le cas pour l'incinérateur de Clermont-Ferrand dont l'actuel président de V.C. salue la ténacité et la victoire d'un lobby sur la population réticente.

Le 8 mars 2018 le conseil communautaire de Vichy approuve les statuts d'adhésion à une **Société Publique Locale Clermont Auvergne (SPL)**

Les décisions d'aménagement du territoire Vichyssois seront donc votées aux deux tiers par des membres Clermontois et Rimois.

Le P.L.U de Bellerive-sur-Allier est donc l'ultime espoir de voir les I.C.P.E. les plus polluants exclus de la zone Montpertuis-Palazol.

Lors du vote du contournement nord-ouest de l'agglomération en 2012, M. Claude Malhuret désireux de se montrer en « **Métropolitain actif et pro Clermontois** » prononce ces mots « Il faut voter ce contournement car: « **A la suite de mon entretien avec les porteurs du projet Ethanol de Michelin, qui ont montré une grande détermination, j'ai moi, Claude Malhuret confirmé l'intérêt de V.V.A. pour celui-ci. L'absence de liaison du site à l'autoroute A 719 par le contournement serait très préjudiciable pour les porteurs de projets!**»

C'est en mettant à jour ces tractations évidentes, mais toujours d'actualité, que l'Association Danger Montpertuis a constaté un changement de comportement chez certains élus.

Lors de son arrivée au conseil municipal de l'automne 2017 Joseph Gaillard interpellé par les manifestants n'a pu s'empêcher de dire « *Vous n'aurez peut-être pas d'éthanol, mais nous allons vous coller un méthaniseur* » Cette phrase est accompagnée d'un sourire dédaigneux et méprisant. Je vous invite à consulter le feuilleton médiatique et les reportages FR3 sur le méthaniseur AMÉTYST de Montpellier. (Erreur majeure en matière d'urbanisme)

Nous avons donc la certitude absolue que des élus bien informés ont une stratégie opposée aux articles de presse et aux postures qui se veulent rassurants. Quant aux élus de second plan, ils sont aux ordres ou ne se sentent pas concernés.

Sans engagement écrit dans le PLU de Bellerive interdisant l'implantation des I.C.P.E. les plus polluants, l'association Danger Montpertuis ne lâchera rien. Si ce P.L.U. est validé dans l'état, nous serons bientôt contraints de subir les effets palpables des nuisances pour prendre conscience des mauvais choix .

Faire courir le bruit que l'association est un obstacle au développement économique de l'agglomération est un mensonge grossier puisque Montpertuis est en friche et les emplacements pour les créations d'emplois propres sont vagues dans les zones industrielles existantes.

Certains élus montent les Vichyssois les uns contre les autres, c'est une stratégie vieille comme le monde et dépassée. Il existe fort heureusement les réseaux sociaux qui dans ce cas sont indispensables, entre ceux qui suivent aveuglément les élus et ceux qui sont inquiets lesquels sont à leurs yeux dignes d'intérêt.

Extrait du journal «La Montagne» du 07 janvier 2018

La réputation de Vichy n'est plus à faire en matière de qualité de vie, d'activité thermale et de dynamisme commercial. Pourtant, la municipalité entend encore œuvrer au maximum pour que le cœur de ville reste plus actif que jamais.

D'autant plus dans le cadre de la candidature de la ville au classement du Patrimoine mondial de l'Unesco, pour laquelle le dynamisme commercial ne pourra être qu'un atout. « Vichy doit redevenir reine des villes d'eau »,

Un article très intéressant paru dans le Figaro du 5 janvier 2018 répertorie les projets polluants les plus controversés de France. Bellerive-sur-Allier apparaît avec ce titre « **Centre de traitement chimique** » Si vous enquêteur public vous ne mettez pas fin à cette zone 2AU, le classement ou le maintien de Vichy au patrimoine de l'UNESCO sera définitivement compromis. Bye, bye, Greats Spas of Europe.

Je vous invite à prendre connaissance des conclusions du rapport de M. Raphaël Andulo Jaramillo chercheur au C.N.R.S. de Lyon

Ce rapport a tenté de démontrer le caractère unique du site de Montpertuis, dans le sens qu'une grande variété d'enjeux s'y concentrent et s'y entrecroisent.

Ces trois grandes catégories d'enjeux, environnementales, sanitaires et économiques/patrimoniales sont de nature différente et pourtant toutes plaident pour une attention particulière apportée au zonage du site.

Les richesses environnementales ou patrimoniales des environs, les fragilités dans le domaine sanitaire se traduisent par de nombreuses mesures de protection évoquées dans ce rapport, et qui doivent nécessairement influencer les choix en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En effet, l'article R123-1-2 du code de l'Urbanisme stipule que, lorsque que les PLU font l'objet d'une évaluation environnementale, ce qui sera le cas, leur rapport de

5/5

présentation doit expliciter l'articulation du projet avec les autres plans et programmes, comme Natura 2000, le SAGE, et les autres dispositifs de protection cités plus haut.

On peut dire que deux approches s'affrontent dans les débats sur l'avenir du site de Montpertuis-Palazol.

La première approche, rationnelle, examine l'environnement immédiat du site et les ressources privées et publiques à protéger. Deux notions sont importantes dans ce contexte : la notion de service environnemental rendu par les écosystèmes, par exemple par les zones boisées (absorption du CO2) ou les zones humides (filtration de l'eau potable), et la notion de développement humain durable, c'est-à-dire un modèle de développement économique **respectueux de l'humain et des enjeux de long terme.**

Une deuxième approche, dite historique, part d'un constat de « vocation » industrielle ancienne du site, et postule une sorte d'hysteresis (ou inertie), une « ombre portée » par les décisions passées. Or, lors de la création des premières usines Manurhin, le code de l'urbanisme était tout autre, et les dispositifs de protection de l'environnement étaient rudimentaires.

On commet donc un anachronisme en voulant répéter et transposer en 2017 une décision d'implantation industrielle prise en 1938. Il serait donc souhaitable que le Plan Local d'Urbanisme de Bellerive-sur-Allier garde la zone de Montpertuis-Palazol en classement « N », ou y insère des restrictions sur l'implantation des ICPE.

Vous pouvez vous reporter sur le site de l'association **Danger Montpertuis** enrichi de deux années d'investigations, études et sources vérifiées. A ce jour et à ma connaissance seule l'association a commandé et payé une étude environnementale sur le site de Montpertuis-Palazol et l'a diffusée au grand public en toute transparence.

Bellerive-sur-Allier, le 26 mars 2018.

Christian Dufour

